084-258402346-20180220-2018CS21-DE

usé certifié exécutoire

ecaption par le préfet : 26/02/2018

น**ธ์ผู้ผู้สู่ผู้สู่ใช้เล**ี้! 23/02/2018

du Luberchour I''autorité compréndé S'invente ici

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable

(Europarc)

Délibération **2018 CS 21** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

<u>Objet</u>: EVALUATION ET RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES DU CALAVON AVAL (PERUSSIERE, BEGUDE, LES TOURS, PONTY, VIRGINIERE, LE PLAN) – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAURD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Nadine SARTO-BARANCOURT à Gisèle MAGNE
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN
Yolande PRIMO à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN Hélian RAVARY à Mireille BOR Didier PERELLO à Alain CAHOUR Sylvain LERREDE à Paule DAPRES Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Colentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Áriégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment :

- l'orientation A.1 « Protéger et gérer la biodiversité »
- les objectifs généraux A.1.7 « Veiller à l'évolution des secteurs VBM » et A.1.8 « Renforcer la protection des milieux exceptionnels »
- l'objectif opérationnel A.1.7.6 « Préserver / restaurer les ripisylves et les cours d'eau » ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 et notamment :

- l'objectif général « Intégrer les milieux naturels dans les projets d'aménagement et protéger les sites remarquables »
- les sous-objectifs « Préserver durablement les zones humides » et « Identifier, protéger et valoriser les sites d'intérêt majeur »
- les dispositions d'action et de gestion n°67 et n°70 portant sur l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de gestion sur les zones humides prioritaires et les sites d'intérêt majeur.

Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 portant approbation du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encrème »;

Vu la convention cadre de partenariat entre le PNR du Luberon, le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur du 12 mars 2012, complété par un avenant signé le 28 avril 2015, portant sur l'élaboration puis la mise en œuvre du plan de gestion des 4 zones du Calavon aval ;

Vu les règles d'intervention financière de l'Agence de l'Eau sur les zones humides dans le cadre du 10ème programme 2013-2018 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté et ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Evaluation et renouvellement du plan de gestion des zones humides du Calavon aval » ;
- APPROUVE les modalités de mise en œuvre de l'opération par la mise en place d'un contrat d'apprentissage sur la période de septembre 2018 à septembre 2019;
- APPROUVE le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté et SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau telle que :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes(en euros)		
Contrat d'apprentissage (salaire brut + charges	15 000.00 €	Agence de l'Eau	80%	24 000.00 €
patronales)		Participation Parc Ingénierie	20%	6 000.00 €
Frais pédagogiques	8 000.00€	Ingemene		
Frais d'encadrement + Frais de structure	7 000.00 €			
Total	30 000.00 €			30 000.00 €

• AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 0

La Présidente, Dominique SANTONI